



Mondercange • Bergem • Foetz • Pontpierre

Dossier EAU-AUT-16-0397-M23.1

suivi par : Paula VENTURA

Mondercange, le 16/01/2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION - AFFICHAGE FINAL

Objet : **Modification de l'autorisation EAU/AUT/16/0397 concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du PAP "Grand-Rue" entre Foetz et Mondercange**

Requérant : **Luxplan S.A.**

pour le compte de : **CREA-HAUS CONSTRUCTIONS**

Adresse - rue et N° : **GRAND-RUE**

- Localité : **MONDERCANGE**

Commune : **MONDERCANGE**

Réf. Dossier - EAU : **EAU-AUT-16-0397-M23.1**

Date - d'affichage : **07/12/2023**

- d'enlèvement : **16/01/2024**

Par la présente le collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Mondercange certifie, conformément à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, que la demande d'autorisation a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 30/10/2023 de Madame la Ministre de l'Environnement, et dont détails ci-dessus, a été affiché et publié dans toutes les sections de la Commune de Mondercange pour une durée de 40 jours, à savoir du 07/12/2023 au 16/01/2024 inclusivement.

Le dossier de la décision et les plans y afférents sont déposés au service sécurité et peuvent être consultés sur RV (tél : 550574-517).

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins,
la secrétaire communale,

Nadine BRACONNIER



le bourgmestre,

Jeannot FÜRPASS